



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19070434

ide

MONITEUR BELGE
17-05-2019
BELGISCH STAATSBAD

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

2 MAI 2019
Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0448 712 496

Dénomination(en entier) : **DOMAINE DE HARLUE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **5310 Bolinne, rue de Harlue, 3****Objet de l'acte : Nominations - Conseil d'administration**

Du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2019 des actionnaires de la société anonyme "DOMAINE DE HARLUE", ayant son siège social à 5310 EGHEZEE, Bolinne, rue de Harlue, 3, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0448.712.496, Il résulte que:

"1. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS.

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et d'appeler à ces fonctions :

MM Geneviève Dumont de Chassart, Louis Cédric Dumont de Chassart et Yvonne le Gentil de Rosmorduc, qui acceptent;

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de deux mille vingt-cinq.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés est gratuit.

VOTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Droit de vote de l'usufruitier.

Les actionnaires ont convenu que le droit de vote relatif aux actions dépendant de la succession du Marquis Alain du PARC LOCMARIA serait exercé par l'usufruitière, Madame Geneviève DUMONT de CHASSART.

L'assemblée générale prend acte de cet accord.

VOTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Et à l'instant, le conseil d'administration étant constitué, celui ci déclare se réunir valablement aux fins de procéder à la nomination des président et administrateur délégué, de préciser les règles qui déterminent la répartition des compétences des organes de la société.

A l'unanimité, le conseil décide :

☐ d'appeler aux fonctions de :

Président : Geneviève Dumont de Chassart ici présent et qui accepte.

Le mandat du président ainsi nommé est gratuit.

D'administrateur délégué : Louis Cédric Dumont de Chassart et Geneviève Dumont de Chassart ici présents et qui acceptent.

L'administrateur délégué est chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

2. POUVOIRS.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

VOTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité."

Pour extrait conforme,

Geneviève Dumont de Chassart, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/05/2019 - Annexes du Moniteur belge